

CNAS

Groupe de travail du 29 avril 2015

Les conventions triennales (2016-2018) des associations AGRAF, EPAF et ALPAF¹ étaient à l'ordre du jour. La CGT a condamné une gestion centrée sur la recherche de la baisse des coûts et la diminution de l'emploi et elle a insisté sur la nécessité de préserver une Action sociale de qualité.

La gratuité des locaux mis à disposition des trois associations doit être maintenue. Leur paiement - comme le demande l'administration - reviendrait à reverser à l'Etat plus de 2,3 millions d'euros (charges comprises), soit autant de moyens perdus pour l'action sociale en faveur des agents.

Pour l'ALPAF, un acquis important : la possibilité pour les agents retraités de conserver leur logement. La CGT a demandé la confirmation de ce droit et a rappelé qu'elle revendique également la possibilité de faire une demande de logement social y compris après le passage à la retraite. L'administration a maintenu sa position de refus sur ce dernier point.

Les besoins en logement ne se limitent pas à des situations de mutation, ils doivent aussi prendre en compte les changements qui peuvent se produire dans la vie des agents (accidents de la vie, divorce, mariage etc).

Pour l'EPAF : le sujet a porté principalement sur le projet de vente des résidences dont l'équilibre financier serait précaire. La CGT s'est opposée à toute vente, car l'EPAF a une vocation de tourisme social.

Pour l'AGRAF : l'attente aux caisses des restaurants liée à la mise en place du nouveau système d'encaissement pendant la période de rodage a causé un mécontentement qui a été répercuté au Secrétariat général.

¹ Respectivement : la restauration, les centres de vacances et colonies, le logement